

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

### ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées au Contrat d'Abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des Conditions Générales de Vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction du Centre Aquatique AQUAN&S se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

En tant qu'utilisateur des services du Centre Aquatique AQUAN&S, l'Usager et/ou Abonné est tenu de connaître et de respecter le Règlement Intérieur du Centre Aquatique, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales sur Site.

Les présentes CGV définissent les tarifs, formules et abonnements proposés au Centre Aquatique AQUAN&S, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations.

### ARTICLE 2- DUREE

Le Contrat d'Abonnement est conclu par l'achat d'un droit d'entrée au Centre Aquatique AQUAN&S correspondant au tarif, formule, abonnement choisi par l'Usager.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS ACCES AU SITE – HORAIRES - PLANNING

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : Les horaires d'ouverture du Centre Aquatique AQUAN&S ainsi que les horaires des cours et des activités peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques, annulation de cours, absence de coach) conformément au Règlement Intérieur.

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

La Direction du Centre Aquatique AQUAN&S ainsi que ses Agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue, conformément au Règlement Intérieur.

### ARTICLE 4 – CONDITIONS D'APTITUDE PHYSIQUE

L'Usager déclare en tout état de cause lors de la conclusion du présent Contrat, avoir fait contrôler son aptitude préalablement par un médecin à pratiquer toute activité sportive proposée au sein du Centre Aquatique AQUAN&S. L'Usager s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes d'EQUALIA en ce sens.

L'Abonné devra fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'Abonnement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives datant de moins de trois (3) mois.

À défaut, l'Usager déclare que son état de santé lui permet de pratiquer les activités sportives proposées par le Centre Aquatique AQUAN&S et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace. L'Usager déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire notamment et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Centre Aquatique AQUAN&S. L'Usager déclare avoir été informé et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives du Centre Aquatique AQUAN&S. En tout état de cause, le présent article n'exonère le Centre Aquatique AQUAN&S d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

La Direction du Centre Aquatique AQUAN&S se dégage de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du Contrat. La Direction du Centre Aquatique AQUAN&S attire l'attention de l'Usager sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux).

L'Usager s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes, recommandations d'EQUALIA en ce sens.

## ARTICLE 5 – LISTING DES TARIFS – ABONNEMENTS – FORMULES

### ACCES AUX ESPACES / NOS FORMULES

Accès aux Espaces Aquatique / Bien-être / Fitness	
ENTREE UNITAIRE	
Espace Aquatique & Espace Bien-être	Espace Fitness
Accès libre aux bassins Accès libre au sauna, hammam, bassin détente	Accès libre salle de cours collectifs fitness
Accessible à tous, Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Accès au sauna, hammam, bassin détente à partir de 18 ans (ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale)	Accessible à partir de 18 ans (ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale)
Entrée vendue à l'unité	
Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité pour les personnes résidant de la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS).	
CARTE DE 10 ENTREES	
Espace Aquatique & Espace Bien-être	Espace Fitness
Accès libre aux bassins Accès libre au sauna, hammam, bassin détente	Accès libre salle de cours collectifs fitness
Accessible à tous, Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Accès au sauna, hammam, bassin détente à partir de 18 ans (ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale)	Accessible à partir de 18 ans (ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale)
La carte est nominative à l'achat	
Le carnet d'entrées est valable 12 mois à compter du jour d'achat	Le carnet d'entrées est valable 12 mois à compter du jour d'achat
Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité pour les personnes résidant de la CCNS.	

Abonnement ACTIVGYM & ACTIVBIKE			
1 SEANCE		ABONNEMENT 12 SEANCES	
ACTIVGYM	ACTIVBIKE	ACTIVGYM	ACTIVBIKE
Accès à 1 séance d'Activ Gym	Accès à 1 séance d'Activ Bike	Accès à 1 séance d'Activ Gym en décompte de votre Abonnement	Accès à 1 séance d'Aquabike en décompte de votre Abonnement
Accessible à partir de 18 ans Accessible à partir de 16 ans avec autorisation parentale			
Valable uniquement le jour de l'achat.		Les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés La Direction se réserve la possibilité de changer les horaires en fonction des impératifs de fonctionnement. Les cartes sont nominatives et non cessibles. L'Abonnement est valable 12 mois à compter du jour d'achat Aucun report de validité de l'Abonnement ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction	
Réservation de la séance obligatoire			
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives			

FORMULES PASS			
PASS AQUATIQUE	PASS EQUILIBRE	PASS PERFORMANCE	PASS PLENITUDE
Accès illimité à l'espace aquatique pendant les horaires d'ouverture au public	Accès illimité à l'espace aquatique Accès illimité à l'espace bien-être pendant les horaires d'ouverture au public	Accès illimité à l'espace aquatique Accès illimité à l'espace bien-être pendant les horaires d'ouverture au public Accès aux cours Activ'Basic aquatiques sous réserve de places disponibles	Accès illimité à l'espace aquatique Accès illimité à l'espace bien-être pendant les horaires d'ouverture au public Accès aux cours Activ'Basic aquatiques sous réserve de places disponibles 1 cours Activ'Premium par semaine Accès aux cours collectifs de l'espace fitness sous réserve de places disponibles
Accessible à partir de 18 ans Accessible à partir de 16 ans avec autorisation parentale			
Abonnement nominatif et non cessible			
Début du Contrat à compter de la date de souscription Aucun report de validité d'Abonnement ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction			
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Paiement mensualisé : 1ère mensualité + frais d'adhésion de 25 € + caution bracelet de 5 € à régler le jour de la souscription à un Pass au Centre Puis les prélèvements seront effectués sur une durée de 11 mois maximum à compter du mois suivant la signature du Contrat de souscription à un Abonnement. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives.			

PASS FITNESS TRIMESTRIEL
Accès aux cours collectifs de l'espace fitness sous réserve de places disponibles
Accessible à partir de 18 ans Accessible à partir de 16 ans avec autorisation parentale
La carte est nominative à l'achat
L'Abonnement est valable 3 mois à compter du jour d'achat.

Abonnement ECOLE DE NATATION		
BEBES NAGEURS	COURS ENFANTS ET ADO	COURS ADULTES
Accès à 1 séance Bébé Nageurs par semaine Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins après la séance	Accès à 1 séance Apprentissage par semaine Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins après la séance	Accès à 1 séance COURS ADULTES par semaine Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins après la séance
Accessible aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagnés du ou des parents	Accessible aux enfants de 4 ans à 17 ans Non accompagné des parents Les enfants de moins de 8 ans pourront être accompagnés dans les vestiaires uniquement	Accessible à partir de 18 ans
La carte est nominative	La carte est nominative	La carte est nominative
Carte valable de septembre à juin Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)	Carte valable de septembre à juin Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)	Carte valable de septembre à juin Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives		

## ARTICLE 6 – MODALITES D'ACHAT

La vente des droits d'entrée ne peut se faire qu'à la caisse située à l'entrée du Centre Aquatique AQUAN&S par un Agent du Centre. Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autres personnes. Les titres acquis dans d'autres circonstances seront refusés.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par l'Usager en dehors de ce cadre.

Toutes les formules d'Abonnement et de carte multi-entrées sont souscrites pour une durée précisée par le Listing (Article 5).

## ARTICLE 7 – CARTE – BADGE – BRACELET

Lors de la souscription d'une carte multi-entrées, d'une activité d'apprentissage ou d'un Abonnement, une carte magnétique ou un bracelet-montre sera remis à l'Usager à l'accueil du Centre Aquatique. La perte ou le vol du bracelet sera facturé cinq (5) euros, et deux (2) euros pour la carte magnétique, que l'Usager devra régler au comptant à l'accueil du Centre. Toute demande de remplacement de carte ou de bracelet (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente.

ATTENTION : Tout Contrat d'Abonnement est nominatif et incessible. La carte/le bracelet d'accès ne pourra en aucun cas être prêté ou donné à un tiers.

## ARTICLE 8 – REGLEMENT INTERIEUR

L'Usager déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché au Centre Aquatique AQUAN&S. L'Usager assure avoir conscience de la nécessité de respecter des règles comportementales strictes, notamment dans le respect des règles relatives à l'hygiène, la sécurité sanitaire. En cas de non-respect de ces règles essentielles, l'Usager et/ou l'Abonné pourrait se voir exclu du Centre Aquatique AQUAN&S sans préavis. Le Centre Aquatique se réserve le droit de poursuivre en responsabilité l'Usager ou l'Abonné en réparation de tout préjudice causé.

## ARTICLE 9 - RESILIATION

La présente clause dispose qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le Contrat sera résilié de plein droit.

### A l'initiative du Centre Aquatique AQUAN&S :

Dans les cas où un Abonné ou un Usager :

- Prêterait sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants, injurieux envers les membres du personnel et/ou des Usagers du Centre, ou un comportement de nature à troubler et/ou à gêner la tranquillité des autres ;
- Commettrait des actes de violences au sein du Centre ;
- Serait en détention de produits illicites, ou état d'ébriété au sein du Centre ;
- Commettrait des actes de vols ou des dégradations ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent Contrat ou du Règlement Intérieur ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurant sur le Contrat d'Abonnement ;
- En cas de défaut de paiement, étant précisé que le premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte/bracelet d'Abonnement au Centre Aquatique en attendant la résiliation du Contrat d'Abonnement.

Le Contrat pourra à la seule discrétion du Directeur du Centre Aquatique AQUAN&S, être résilié de plein droit, immédiatement après constatation de l'une des infractions mentionnées ci-dessus. En outre, l'Usager ou l'Abonné ayant commis l'infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra restituer sa carte/son bracelet d'accès sans aucune possibilité de remboursement. Le Centre Aquatique AQUAN&S conservera l'intégralité des sommes déjà versées. Le Centre Aquatique se réserve le droit de poursuivre l'Usager ou l'Abonné en réparation de tout préjudice causé.

A l'initiative de l'Abonné signant le Contrat : La demande de résiliation à l'initiative de l'Abonné est possible selon les modalités spécifiques mentionnées (Article 10 – « *Garantie Annulation* »). La demande de résiliation devra être signifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse postale du Centre Aquatique AQUAN&S, moyennant un préavis d'un (1) mois.

En outre la résiliation pour être validée définitivement, doit être suivie au terme du préavis, de la restitution de la carte/du bracelet de l'Abonné auprès du Centre Aquatique. A défaut, les prélèvements continueront d'être effectués jusqu'à remise effective de la carte/du bracelet de l'Abonné.

La résiliation du Contrat ne peut donc intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci.

La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du Centre Aquatique AQUAN&S n'ouvre à l'Abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement excepté si l'Abonné dispose de la « *Garantie Annulation* » telle que définie à l'Article 10.

## ARTICLE 10 – GARANTIE ANNULATION

La Garantie Annulation permet à l'Abonné d'obtenir le remboursement ou la prolongation de l'Abonnement pour la durée d'Abonnement restante ou concernée dans les cas suivants :

- En cas d'incapacité de plus de 6 mois d'exercer toute activité sportive, le remboursement au prorata de la durée d'Abonnement restante ;
- En cas de décès de l'Abonné, le remboursement au prorata de la durée de l'Abonnement restante au profit des ayants-droits ;
- En cas de déménagement pour mutation professionnelle postérieure à votre inscription ou celle de votre conjoint dans un lieu éloigné à plus de 50km, le remboursement au prorata de la durée de l'Abonnement restante ;

Le remboursement s'effectuera après envoi par l'Abonné d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant les motifs de la demande et un certificat (médical, de décès selon le cas).

## ARTICLE 11 – AFFICHAGE DES PRIX

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique AQUAN&S. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC. Les tarifs sont modifiables et révisables chaque année. Toute modification des prix pratiqués et affichés s'applique rétroactivement à l'entrée en vigueur du Contrat d'Abonnement.

Il pourra être demandé par l'Agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, l'Usager ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel réservé aux résidents de la CCNS.

Dans le cas d'un achat aux conditions tarifaires « résident CCNS » par un non-résident CCNS, la différence sera réclamée à l'accueil du Centre aquatique, afin de procéder à la remise de la carte électronique.

## ARTICLE 12 – DROIT DE RETRACTATION

Selon [l'Article L.221-28 du Code de la Consommation](#), le droit de rétractation ne peut être exercé pour des contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. De ce fait les prestations soumises aux présentes CGV, lorsqu'elles sont achetées directement en caisse ne font pas l'objet du droit de rétractation mentionné à [l'Article L.221-18 de Code de la Consommation](#), car valables uniquement la journée.

## ARTICLE 13 – VESTIAIRE – PERTE – VOL

Le Centre Aquatique AQUAN&S ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Le Centre Aquatique AQUAN&S donne la possibilité à l'Adhérent de disposer de casiers individuels (uniquement sur le temps de sa présence dans l'enceinte du centre). Ce dernier prendra le soin de le verrouiller pendant le temps de sa séance et devra impérativement libérer son casier avant de quitter le Centre.

En cas de perte ou de vol de la carte/du bracelet d'Abonnement, Le Centre Aquatique AQUAN&S ne saurait être tenu pour responsable et aucune compensation pécuniaire ne sera délivrée. L'Abonné devra se présenter le plus rapidement possible à l'accueil afin d'interdire l'utilisation de la carte/du bracelet par un éventuel tiers.

Dans le cadre de l'utilisation des vestiaires mis à disposition au sein du Centre Aquatique AQUAN&S, L'Abonné a l'obligation d'utiliser les casiers individuels strictement limitée à la durée de la séance. Le casier utilisé par l'Abonné est considéré comme un prêt gracieux le temps de la séance. Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Centre Aquatique AQUAN&S. Il est expressément rappelé à l'Abonné que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

## ARTICLE 14 – RESPONSABILITE CIVILE

L'Usager s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le Règlement Intérieur du Centre Aquatique AQUAN&S en ce sens. Le Centre Aquatique se réserve le droit de poursuivre en responsabilité l'Usager ou l'Abonné en réparation de tout préjudice causé.

Le Centre Aquatique AQUAN&S est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses Abonnés, conformément à [l'Article L.321-1 du Code du Sport](#). Cette assurance a pour objet de couvrir le Centre Aquatique AQUAN&S contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. Il est recommandé à l'Abonné de souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Centre Aquatique.

## ARTICLE 15 - SANCTIONS

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux Présentes ou à l'Ordre Public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire du Centre Aquatique AQUAN&S à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'Abonnement, et action en responsabilité pour réparation du préjudice causé. En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Le Contrat pourra être également résilié en cas de non-respect du Règlement Intérieur par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 16 – RECLAMATION

Toute réclamation peut être adressée à l'attention de la Direction du Centre Aquatique AQUAN&S par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 17 – SECURITE

Pour les séances en groupe et/ou en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer à l'Usager ou Abonné un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

## ARTICLE 18 – NON-UTILISATION

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait d'un Abonné n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

## ARTICLE 19 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978 renforcée par Le Règlement Général de la Protection des Données RGPD du 25 mai 2018, la collecte des informations personnelles et nominatives relatives à l'acheteur est strictement limitée aux besoins organisationnels de la prestation. Ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. La S.A.R.L ACHILLE est le destinataire de ces données. Elles seront utilisées pour répondre le plus efficacement possible aux différents services proposés par le vendeur.

Conformément à la Loi susvisée l'acheteur peut s'opposer à la transmission de ses données ainsi qu'exercer ses droits d'accès et de rectification des informations le concernant. L'acheteur peut exercer ce droit et obtenir communication des informations qui le concernent en adressant un courrier.

Pour toute information sur la protection des données personnelles vous pouvez consulter le site de la Commission Nationale Informatique et Liberté (<http://www.cnil.fr>). Sauf avis contraire de votre part, le Centre Aquatique se réserve la possibilité d'utiliser les informations communiquées pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).

## ARTICLE 20 – TRIBUNAL

Le présent Contrat est régi par la loi française.

Tout litige susceptible de survenir entre les parties relèvera de la compétence exclusive du Tribunal territorialement compétent après épuisement des voies amiables.

## ARTICLE 21 – VIDEOSURVEILLANCE

Le Centre Aquatique AQUAN&S est placé sous vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant 30 jours maximum. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (Loi Informatique et Liberté du 6 janv. 78 modifiée en 2004 et Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018).

## ARTICLE 22 - DIVERS

- Le Centre Aquatique AQUAN&S se réserve le droit de fermer l'installation pour des raisons techniques et aucun remboursement, ni échange ne sera effectué.
- Le Centre Aquatique AQUAN&S se réserve le droit de refuser toute entrée en cas de dépassement de la capacité maximale d'usagers autorisés, aucun remboursement ne sera effectué.
- Le Centre Aquatique AQUAN&S se réserve le droit d'annuler une séance si le nombre d'usagers est inférieur à 2, aucun remboursement ne sera effectué.
- Le Centre Aquatique AQUAN&S se réserve le droit de modifier les horaires et planning d'activités en fonction des impératifs de fonctionnement.